



24^{ème} Festival International Nature Namur

Du 12 au 21 octobre 2018

Catégorie des Films Amateurs

Agenda

La 24^{ème} édition du Festival International Nature Namur se déroulera du 12 au 21 octobre 2018. La soirée de Gala de la catégorie « Films Amateurs » aura lieu le samedi 13 octobre à 20h à l'Acinapolis de Jambes (Namur).

La section « ultra-court » est ouverte aux films amateurs et aux films professionnels. La date de la remise des prix de cette section sera connue lors de la programmation du Festival.

Thème

Tous les sujets nature sont à exploiter.

Voici, à titre d'exemple, des thèmes qui ont été abordés au cours des 23 ans du Festival :

- La faune et la flore sauvages de tous pays ;
- Des comportements particuliers et rares d'animaux de chez nous et d'ailleurs ;
- Les milieux naturels de tous pays et la gestion de ceux-ci ;
- Les interactions entre espèces animales et végétales ;
- La faune et la flore gérées par l'homme (pisciculture, gestion forestière, agriculture, centres de révalidation, chasse, espèces invasives, zoo, ...)
- Les activités humaines dans la nature et/ou la menace de ces activités sur la Nature (cohabitation homme-nature, épuration et usages de l'eau, transhumance, jardins, océans, rivières, forêts, carrières, déserts, haies, friches industrielles, activités de découvertes de la nature, ...)
- L'évolution de l'environnement
- Le bien-être animal

Nous pouvons vous aider à trouver des contacts et vous faciliter l'accès vers des zones particulières : carrières, friches industrielles, zones Natura 2000, ...

L'originalité, le rythme et le scénario sont à privilégier. Le sujet peut être traité sous forme de documentaire, reportage, interview, poésie, fiction, etc.

En participant à ce concours, le cinéaste manifeste son intérêt pour la nature et l'environnement et démontre un comportement respectueux envers les espèces animales ou végétales.



L'originalité et la beauté des prises de vue ainsi que le scénario (histoire et commentaires) seront principalement pris en compte mais les critères classiques (cadrage, prise de sons naturels, maîtrise du montage, ...) et les critères environnementaux (**aucune destruction, ni perturbation** causées par les prises de vue, respect de l'environnement, ...) seront bien sûr également appréciés.

Comité de coaching

Un comité de coaching mis en place par PointCulture visionnera, à la demande, les films ou projets de film qui auront été remis pour le **mardi 15 mai 2018** à minuit au plus tard. Ce comité proposera des conseils pour améliorer le film ou projet de film en vue de la remise définitive fixée au mercredi 15 août 2018.







Jury

Tous les films sont visionnés par un comité de sélection, composé de professionnels de l'image et de scientifiques, qui choisira les 15 films lauréats projetés lors du Gala.

Le Jury Officiel, composé d'un président, de professionnels de l'image, de photographes et vidéastes animaliers, de personnalités de la presse et de scientifiques, déterminera les prix octroyés.

Prix

Le Jury décernera un certain nombre de prix parmi les catégories suivantes :

-  Le **Grand Prix**
-  Le **Prix de l'image**
-  Le **Prix du scénario**
-  Le **Prix de la pédagogie**
-  Le **Prix de l'ultra-court** (moins d'une minute)
-  Le **Prix « Francis Staffe »**, en hommage à Francis Staffe - grand cinéaste amateur belge qui a marqué le Festival - ce prix sera remis à un réalisateur qui a finalisé son film sans aide professionnelle extérieure pour le cadrage, la prise de son, le mixage, le montage, l'étalonnage,

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un ou plusieurs prix et de décerner une ou plusieurs mention(s) spéciale(s).

Outre ces prix décernés par le jury, le **Prix du public** sera attribué au film qui aura récolté le plus de votes des spectateurs lors de la soirée de Gala.

Présentation

La présentation de la soirée de Gala est assurée par des animateurs professionnels du monde audiovisuel et en présence d'invités prestigieux du monde politique, audiovisuel, naturaliste et média.

Les films sélectionnés sont également projetés lors des cinq journées réservées aux écoles qui sont présentées par Benoît Marenne, spécialiste de l'animation scolaire.



Règlement de la compétition

Catégorie Films Amateurs

Article 1.

Le Festival International Nature Namur, catégorie des Films Amateurs, est ouvert à tous les non-professionnels(*) de l'image, du son et du montage : particuliers, associations, clubs, classes, ...

(*) : Un vidéaste est considéré comme non-professionnel lorsque ses revenus issus de la réalisation des films ne dépassent pas 50% de ses revenus totaux.

Article 2.

Les films auront une durée de 1 minute minimum et de 5 minutes maximum sauf pour les films de la section « ultra-court » qui auront une durée d'une minute maximum.

Nous vous demandons de prévoir 5 secondes de noir avant la première image (non comptabilisées dans le minutage total). Les participants sont autorisés à soumettre un ou plusieurs films mais un seul par participant sera retenu.

Article 3.

Chaque film fera l'objet d'une inscription via le formulaire en ligne disponible sur le site www.festivalnaturenamur.be ou via une des plates-formes internet validées par le Festival : FilmFreeway et Festhome. Seuls les films dûment inscrits seront pris en compte.

Article 4.

Merci d'envoyer votre film ainsi que 2 ou 3 photos du film (captures d'écran acceptées) via les supports suivants :

- Téléchargement internet (**de préférence**) : WeTransfer, Vimeo, Youtube, FTP, Dropbox, ...
- Envoi d'une clé USB ou d'un disque dur externe

Remarque : Vous pouvez envoyer plusieurs **films** sur le même support.

Peu importe le support, merci de nous envoyer votre film, sous forme de fichiers de données en format .mov ou .mp4. (Idéalement en 1920x1080 pixels codec H264).

Les films peuvent être légèrement compressés pour la sélection mais sans altérer la qualité de vision qui pourrait de ce fait pénaliser leur sélection.

Les organisateurs se réservent le droit de demander le support original aux réalisateurs dont le film aura été sélectionné.

Pour les films non-francophones, merci de nous envoyer également le texte complet des dialogues et/ou commentaires. Le Festival prend à sa charge la traduction et le sous-titrage.



Article 5 : Inscription des candidatures

La date limite d'inscription et de réception des supports est fixée au **mercredi 15 août 2018 à minuit**.

Pour les vidéastes amateurs qui souhaitent recevoir un avis/conseil sur leur film, ils doivent remettre leur projet de film (finalisé ou non) avant le mardi 15 mai 2018 à minuit. Cet avis/conseil sera transmis aux participants pour le 1^{er} juin au plus tard.

Les supports physiques doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Festival International Nature Namur A l'attention de Christophe Boux Rue Léon François, 6-8 5170 Bois-de-Villers Belgique

Le Festival ne peut être tenu légalement pour responsable en cas de perte, vol ou déprédation des envois.

Renseignements : + 32 (0)81 432 420 - +32 (0) 498 24 96 95

E-mail : info@festivalnaturenamur.be

Site internet : www.festivalnaturenamur.be

Langues du règlement disponibles : français • anglais • néerlandais

Article 6.

Le droit d'inscription est **gratuit**.

Article 7. : Copyright, droits d'auteur et diffusion

L'auteur conserve la propriété intellectuelle du film mais autorise l'utilisation du film et des images qu'il contient par le Festival International Nature Namur et ses partenaires publics pour l'édition du DVD annuel et à des fins pédagogiques ou de promotion du Festival et de la nature sur le territoire belge ainsi qu'à l'étranger.

Les films sélectionnés par le Festival pourront être diffusés dans l'émission « Le Jardin extraordinaire » sur la RTBF et sur TV5 Monde. Pour ce faire, la bande sonore du film pourra être modifiée.

Pour les musiques et sons composés par d'autres auteurs, le participant veillera au respect des lois internationales sur les droits d'auteurs et mentionnera dans le générique le nom des auteurs. Pour la diffusion des films amateurs pendant la durée du Festival, les organisateurs prennent en charge les droits d'auteurs qui seraient dus à la Sabam. Pour les diffusions nationales, la RTBF prend également en charge les droits d'auteurs dus à la Sabam.

L'auteur s'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre de l'asbl Festival Nature Namur ou de ses partenaires publics pour l'usage qui serait fait par des tiers du film ou de ses



images. Dans ce contexte, le Festival s'engage à ne jamais accorder lui-même le droit de cet usage en-dehors de ces conditions.

Article 8.

Les clés USB pourront faire l'objet d'un retour (endéans les 3 mois après l'évènement) si l'auteur en exprime la demande écrite. Le Festival ne peut être tenu légalement pour responsable en cas de perte, vol ou dommage des envois.

Article 9.

Les prix ne sont pas cumulables à l'exception du Prix du Public.

Article 10. : Invitations

Les réalisateurs sélectionnés (accompagnés d'une personne de leur choix) seront invités à la soirée de Gala du 13 octobre 2018 pour présenter leur film et recevoir leur prix éventuel.

Article 11.

L'inscription et la participation au Festival International Nature Namur entraînent l'acceptation du règlement. Un film non sélectionné lors d'une édition précédente peut être soumis à nouveau lors d'une édition ultérieure. Tous les cas non expressément prévus feront l'objet d'une délibération sans appel de la commission exécutive du Festival. Les films sont sélectionnés par un comité de sélection dont les décisions ne seront pas motivées.

